

.....Communiqué de PresseCommuniqué de PresseCommuniqué de Presse.....

ITER en Provence

Le débat public est ouvert

Le débat public sur le projet ITER est officiellement ouvert depuis le lundi 16 janvier, avec la mise en ligne d'un site internet dédié (www.debatpublic-iter.org). Une quinzaine de réunions publiques sont prévues du 26 janvier au 6 mai 2006.

Le 20 janvier 2006, au cours d'une conférence de presse à Marseille, qui s'est déroulée en présence du président de la Commission nationale du débat public (CNDP), [Yves MANSILLON](#), le président de la Commission particulière du débat public (CPDP), [Patrick LEGRAND](#), a présenté :

- les [modalités](#) concrètes du débat public sur le projet ITER,
- les [moyens](#) mis à la disposition du public pour s'informer et faire valoir son point de vue,
- le [calendrier des réunions](#), gratuites et accessibles à tous, pour participer au débat et pour s'exprimer sur le projet ITER en Provence.

Un débat résolument très ouvert

Yves MANSILLON a précisé que la CNDP est une autorité administrative indépendante, qui intervient pour faciliter le débat et pour garantir l'expression de l'opinion publique sur des projets d'envergure.

Rappelant la composition de la CPDP, associant autant d'hommes que de femmes et des cursus variés, et l'état d'esprit citoyen de ses membres, Patrick LEGRAND a souligné que la Commission jouera pleinement son rôle en organisant un débat accessible et ouvert à tous.

Il est acquis que le projet ITER sera réalisé à Cadarache. Pour la CPDP, tout le reste donne lieu à débat. Elle a ainsi identifié 7 premières thématiques : aménagement du territoire et équipements induits ; finalités et enjeux scientifiques ; enjeux technologiques et économiques ; milieux et équilibres écologiques, environnement et dispositifs de gestion ; société, gouvernance, sûreté ; perspectives et horizons lointains ; installations, impacts, ressources et risques. D'autres thèmes pourront émerger en cours de débat.

La clôture du débat devrait avoir lieu le 6 mai 2006. Après le compte rendu du débat public rédigé par la CPDP et la publication du bilan du Président de la CNDP, les responsables du projet auront 3 mois pour indiquer les conditions de poursuite du projet ITER en Provence.

Relations - Presse

Agence MCM Consultants
Marie-Claude MAGNAN & Marie-Laurence CONNAN
04 91 31 47 37 & 06 84 97 20 68
mcmconsultants@wanadoo.fr